

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :	En Exercice :	15
	Présents :	15
	Votants :	15

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un avril le Conseil Municipal de la commune de CHÊNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier CARRILLAT, Maire.

Date de convocation : Vendredi 17 avril 2026

Présents : Mesdames, Céliane GONTHIER-GEORGES, Audrey CHARDON, Sarah DUVAL, Claire ALLARD-VAUTARET, Lucie CAMELIN, Maude BERAUT, Séverine MERMOUD, Messieurs Olivier CARRILLAT, Michel LEIRITZ, Mickaël PERNOLLET, Michael CESARI, Jérôme BOSSON, Frédéric GUINARD, Gabriel CONTER, Fabrice MOENNE-LOCCOZ,

Excusés :

Céliane GONTHIER-GEORGES a été élue secrétaire.

**ACQUISITION DES PARCELLES APPARTENANT A MESDAMES LANTERNIER
MARTINE, CIUTAD PIERRETTE ET MONSIEUR LAURENT CARRILLAT**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2241-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir les parcelles cadastrées [A85, A102, A106, A107, A1299, A1300 et A1301, appartenant à **Mesdames LANTERNIER Martine, CIUTAD Pierrette et Monsieur Laurent CARRILLAT**, pour une superficie totale de **13 793 m²**, afin de créer et/ou aménager des chemins communaux,


Considérant que cette acquisition est consentie pour un montant de **4500€**,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées **A85, A102, A106, A107, A1299, A1300 et A1301**, appartenant à **Mesdames LANTERNIER Martine, CIUTAD Pierrette et Monsieur Laurent CARRILLAT**, d'une superficie totale de **13 793 m²**, pour un montant de **4500 €**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous documents, pièces et formalités nécessaires à la réalisation de cette acquisition.
- **DECIDE** de prendre en charge les frais de géomètre liés à la division, actes et/ou au bornage des parcelles,
- **AUTORISE** Madame Céliane GONTHIER-GEORGES adjointe au maire, à signer conjointement avec Monsieur le Maire tous actes, pièces et documents nécessaires à cette acquisition.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire de séance
Céliane GONTHIER-GEORGES



Le Maire,
Olivier CARRILLAT



Télétransmis en Sous-Pref et affiché le :